

FLASH RENTREE

Edition du 5 septembre 2019

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Chers confrères, chers amis,

Les statistiques de l'Observatoire FPI rendues publiques ce mois-ci sont sans ambiguïté : comme c'est le cas depuis 2017, la production et les ventes de logements neufs diminuent. Le phénomène est plus ou marqué selon les régions et les produits, mais il est indiscutable : nous vendons moins parce que nous produisons moins. Nous ne manquons pas de clients, mais de projets.

A cela, plusieurs raisons que vous connaissez bien : la difficulté à obtenir des permis de construire, la sous-utilisation des densités théoriques des PLU, les recours contre nos projets et l'incapacité du secteur de la construction à répondre à nos besoins à des prix raisonnables. Il en résulte pour certains d'entre vous des difficultés de trésorerie, car si les encaissements baissent, les charges augmentent.

Dans ce contexte, la FPI joue plus que jamais son rôle de défenseur de la profession, au niveau national comme dans chacune des 18 chambres territoriales auxquelles vos entreprises sont rattachées localement, autour du triptyque « informer, défendre, proposer » :

- **Informer** les décideurs nationaux et locaux sur les réalités du marché, pour ne pas nourrir d'illusions sur un hypothétique « choc de l'offre » ;
- **Défendre** auprès d'eux notre capacité à répondre :
 - Aux attentes des français, en construisant suffisamment là où sont les besoins, à des prix en adéquation avec les ressources de nos clients ;
 - Aux défis environnementaux que notre profession doit relever malgré la contrainte précédemment évoquée des prix
- **Proposer** des mesures propres à soutenir le marché et à réellement libérer l'offre.

Trois thèmes vont particulièrement nous occuper au cours des prochains mois : la défense du dispositif Pinel, l'impact économique de la future réglementation environnementale des logements neufs et, naturellement, les élections municipales de 2020 dans un contexte où peu d'élus défendent encore l'idée de développement urbain. Nous serons bien au rendez-vous sur chacun de ces thèmes et accompagnerons les élus locaux et nationaux dans un dialogue que nous souhaitons constructif.

Au-delà de la représentation de vos intérêts, la FPI nationale et les chambres régionales mettent aussi à votre disposition un ensemble de services qui visent à faciliter l'exercice de nos métiers: consultations juridiques et fiscales, expertises techniques, négociation sociale, formation professionnelle etc. Vous pouvez les retrouver dans la fiche « [les 10 services clés de la FPI](#) », et sur notre site internet et nos réseaux sociaux (www.fpiFrance.fr).

C'est précisément dans les temps troublés que chaque entrepreneur doit pouvoir prendre appui sur les organisations professionnelles dont il est membre. N'hésitez pas à vous tourner vers la FPI et ses chambres régionales, et à vous impliquer dans leurs travaux !

Confraternellement,



Alexandra FRANCOIS-CUXAC

